

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-030

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU COMITÉ DE GESTION SOURCES-PÉROLLIER

Le Comité de Gestion Sources - Pérollier est une association Loi 1901 qui a pour objet la gestion de locaux et d'équipements sociaux, culturels et sportifs situés à Écully, au sein de l'ensemble immobilier Les Sources – Pérollier.

Il gère en particulier :

- l'organisation des conditions et modalités pratiques de l'utilisation des locaux et autres installations dont elle a la disposition,
- l'entretien courant desdites installations,
- la réalisation de tous travaux d'amélioration ou d'équipements complémentaires,
- l'acquisition de tous meubles et de tous éléments de nature mobilière, corporelle ou incorporelle, utiles à la réalisation de l'objet associatif.

L'article 2.6 des statuts de l'association, modifiés en octobre 2024, institue un Conseil de surveillance constitué de 4 à 8 sièges de conseillers dont la Commune d'Écully et le propriétaire, Alliade Habitat, sont membres de droit.

Le Conseil de surveillance peut être consulté par le Conseil d'administration préalablement à toutes décisions pouvant entraîner des répercussions importantes sur le patrimoine de l'association ou sur la réalisation de son objet. Il peut émettre, dans ce cadre, des recommandations.

Il est proposé de désigner 4 représentants du Conseil municipal à savoir : Madame Laure DESCHAMPS, Monsieur Loïc ALIRAND, Monsieur Christophe MOREL-JOURNEL, Madame Patricia GARCIA.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition des statuts de l'association ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à un scrutin public à mains levées.

Vu les statuts de l'association « Comité de gestion Sources – Pérollier »,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

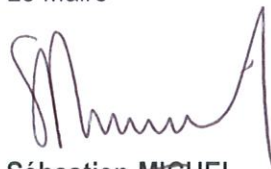
- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;
- Désigne Madame Laure DESCHAMPS, Monsieur Loïc ALIRAND, Monsieur Christophe MOREL-JOURNEL, Madame Patricia GARCIA comme représentants du conseil de surveillance du Comité de Gestion Sources-Pérollier.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,


Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le
Le Maire


Sébastien MICHEL

29 AVR. 2026

Le Maire,


Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-030-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026